

MAZAUGUES

MAIRIE-ECOLE



HISTORIQUE

Les projets de mairie-école sous le Second Empire

Le 17 mai 1857, le conseil municipal de Mazaugues évoque la nécessité de construire un bâtiment qui regrouperait la mairie et la maison d'école. A cet effet, il charge le maire de rentrer en contact avec l'agent-voyer de l'arrondissement¹. Le projet reste provisoirement sans suite puis ressurgit en 1863, poussé par le refus du comte de Castellane de continuer à laisser à disposition de la commune la maison où l'école mixte est établie depuis plusieurs années². L'ingénieur Daniel est sollicité pour établir un tableau parcellaire des terrains à acquérir pour la construction d'une mairie-école.

Le projet est une nouvelle fois abandonné et l'école est installée dans une maison en location appartenant à M. Louis Guérin, berger. En avril 1864, un rapport de

¹ Archives Départementales du Var, E dépôt 6/119.

² *Ibidem*.

l'inspecteur d'Académie met en lumière l'absence de cloison devant séparer les deux sexes, obligatoire dans les écoles mixtes. Le sous-préfet de Brignoles écrit au maire pour faire cesser « cette situation non seulement anormale, mais [qui] peut donner lieu, dans certains cas, à des dangers sérieux pour les mœurs »³.

L'école déménage ensuite dans la maison de M. Lombard, située au quartier de la Planque, qui n'a ni jardin, ni cour, ni préau, ni lieux d'aisance. Elle y restera jusqu'à la construction de la mairie-école, sous la Troisième République⁴.

1878-1880 : les projets de l'architecte Reybaud

Les lois incitatives du gouvernement Ferry permettent à la commune d'envisager, cette fois de manière concrète, la construction de la mairie-école :

« La commune de Mazaugues [...] est pauvre. Si elle devait pourvoir à la construction d'une école avec ses propres ressources, il est bien sûr que jamais elle ne posséderait un pareil établissement. Mais heureusement que le gouvernement de la République a compris que c'est par l'instruction que les hommes se forment, qu'ils acquièrent la notion de leurs devoirs et deviennent ainsi de bons citoyens. »⁵

Le projet est relancé en 1878 et la municipalité désigne le terrain de Rémy Ragou, situé quartier de la Planque, comme le seul propre à cette destination. Devant l'impossibilité de parvenir à un accord avec le propriétaire, la commune lance une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Parallèlement à ces démarches, l'architecte Joseph Reybaud est sollicité pour dresser les plans et devis d'un groupe scolaire et d'un hôtel de ville. Un premier projet, réalisé le 9 janvier 1879, est approuvé par le conseil municipal mais reçoit un avis négatif des autorités supérieures, qui le juge mal établi et trop dispendieux. Un nouveau plan est

³ ADV, E dépôt 6/147, lettre au sous-préfet de Brignoles au maire de Mazaugues, 22 avril 1864.

⁴ ADV, E dépôt 6/119.

⁵ ADV, 2 Op 76/2, extrait du registre des délibérations de la commune, séance du 16 novembre 1879.

donc proposé la même année, qui est une reproduction à peu près fidèle d'un plan-modèle de César Pompée⁶.

1880 : changement de terrain et d'architecte

A l'été 1880, la question du terrain n'est toujours pas résolue. Les négociations avec Rémy Ragou n'aboutissent pas, ce dernier étant convaincu que le prix de son terrain fixé par le jury lors de l'expropriation serait supérieur à celui proposé par la commune. Le maire, d'accord avec lui sur ce point, entame de nouvelles démarches auprès d'un autre propriétaire, Hilarion Aurrant. Les deux hommes s'entendent sur la somme de 1500 francs et une promesse de vente est signée le 27 septembre 1880. Le terrain se situe en contre-bas de la route, au quartier de la Planque. Cette position nécessite la construction d'un sous-sol, mais le surplus financier occasionné par cette modification est compensé par le prix moins élevé du terrain.

Une enquête publique est organisée le 24 octobre 1880 pour recueillir les avis des habitants concernant la construction du bâtiment et le choix du terrain. Vingt-deux personnes participent, toutes se prononcent contre le projet. Les arguments employés sont les suivants : le terrain est trop éloigné du centre du village, il est exposé à la rigueur du mauvais temps et les ressources de la commune sont insuffisantes. Le commissaire-enquêteur, en conclusion, est tout de même d'avis d'approuver les choix de la municipalité qu'il juge opportuns pour la commune. Quant au conseil municipal, il s'étonne de « la sollicitude dont les réclamants font preuve en faveur des enfants [...] parce que les mêmes enfants pour lesquels on redoute un déplacement de quelques mètres sont employés aux champs malgré la rigueur des saisons et parcourent pour se rendre à leurs travaux des distances considérables. »⁷

Le changement d'emplacement ainsi que de nouvelles instructions ministérielles sur les bâtiments scolaires nécessitent de revoir les plans de Reybaud. Le projet est cette fois confié à Angeli, conducteur des Ponts et Chaussées. Les dessins de la mairie-

⁶ *Ibidem.*

⁷ ADV, E dépôt 6/119, extrait du registre des délibérations de la commune, séance du 24 octobre 1880.

école, datés du 20 décembre 1880, sont approuvés par le Préfet le 24 mars 1882. Le coût prévisionnel de la construction s'élève à 20 000 francs répartis comme suit : 17 100 francs pour les écoles et 2 900 pour l'hôtel de ville⁸.

1880-1884 : réalisation et réception des travaux

Les travaux sont mis en adjudication deux fois sans succès. La commune est donc autorisée à passer un traité de gré à gré et une convention est signée le 21 mai 1882 avec Simon Durbec, entrepreneur à La Roquebrussanne.

En février 1884, l'inspecteur primaire chargé de vérifier les locaux scolaires dresse un rapport à charge suite à sa visite. Il dit avoir « été grandement surpris de voir que les locaux scolaires n'étaient pas achevés, alors que la mairie qui n'est qu'une simple annexe au projet [...] était entièrement terminée et dans des conditions exceptionnelles. »⁹ Les cabinets d'aisance ne sont pas encore construits, les vestiaires et dépôts de paniers sont dépourvus de rayons et patères et les escaliers d'accès aux cours sont en moellons informes au lieu d'être en pierre de taille. Il évoque « le luxe qui a été déployé tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la mairie » et rappelle au maire que les fonds de la caisse des écoles, strictement réservés aux constructions scolaires, ne peuvent en aucun cas contribuer aux dépenses se rapportant à d'autres services comme la mairie ou la justice de paix.¹⁰ Le maire écrit en suivant au sous-préfet, dénonçant l'attitude inacceptable de l'inspecteur primaire et refusant désormais de traiter directement avec lui.¹¹

1937-1939 : installation de bains-douches

En 1937, la municipalité décide l'installation de bains-douches dans le préau de l'école des filles, remplacé par un autre construit dans la cour. Le projet est d'une grande importance pour la commune, en raison des « nombreux ouvriers, travaillant

⁸ ADV, 2 Op 76/2, lettre de l'inspecteur primaire à l'inspecteur d'Académie, 24 février 1881.

⁹ ADV, E dépôt 6/119, lettre de l'Inspecteur primaire au maire, 23 février 1884.

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ ADV, E dépôt 6/119, lettre du maire au sous-préfet, 25 février 1884

dans les mines de bauxite », qui habitent la commune « et ne possèdent pas, chez eux, ce confort indispensable à l'hygiène »¹². Jusqu'alors, ces derniers se rinçaient dans les fontaines du village à leur retour de la mine¹³.

Les plans sont dressés par l'architecte DPLG Henri Drapéri. Ils comportent six cabines de douches et deux salles de bains avec baignoires¹⁴. L'eau chaude et le chauffage central de tout le bâtiment sont obtenus grâce à une chaudière et un bruleur à mazout à marche automatique. Les travaux sont réalisés par la Maison L. Fage et sont reçus le 7 décembre 1939¹⁵.

Un arrêté du maire du 29 août 1938 fixe le règlement des bains-douches municipaux. L'établissement est exploité en régie directe. Il est ouvert le mardi de 16h à 18h30, le jeudi de 8h à 11h30 pour les femmes et les enfants exclusivement, le jeudi de 16h à 18h30, le dimanche de 8h à 11h30 et le cas échéant le samedi de 16h à 18h30. Les usagers doivent se présenter à la mairie les cinq derniers jours de chaque mois afin d'acheter leurs tickets. Le prix des douches est fixé à 1,50 francs pour les adultes et 0,50 francs pour les enfants, le prix des bains s'élève à 2,50 francs¹⁶.

La mairie déménage boulevard Lambert en 1992. L'école est transférée à la rentrée 2015 dans un bâtiment neuf construit place Pedeau.

¹² Archives de la commune, 1M8, extrait du registre des délibérations de la commune, séance du 23 avril 1937.

¹³ *Ibidem*, rapport de l'architecte, 20 avril 1937.

¹⁴ *Ibidem*, plans de l'installation du chauffage central et de bains-douches dans l'école, 1937.

¹⁵ *Ibidem*, procès-verbal de réception définitive des travaux, 7 décembre 1939.

¹⁶ Archives de la commune, arrêté du maire du 29 août 1938.

DESCRIPTION

La mairie-école de Mazaugues est construite à l'entrée du village, quartier de la Planque, sur un terrain en contrebas de la route de Mazaugues à Plan d'Aups (rue Général de Gaulle). La construction comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée surélevé et un étage carré.

Le rez-de-chaussée est légèrement exhaussé. Les murs sont construits en maçonnerie ordinaire, composée de moellons calcaires et chaux hydraulique. Le soubassement et les éléments décoratifs (corniche, bandeaux, encadrement de fenêtres et portes, cartouche) sont en pierre de taille.

La façade du bâtiment principal comporte quatre travées de fenêtres rectangulaires avec encadrements moulurés à crossettes et clés ornées. L'étage est séparé du rez-de-chaussée par un bandeau en saillie. Les portes d'entrée, placée sur les deux travées latérales, sont ornées d'une clé avec le monogramme RF. Le pignon est agrémenté d'un cartouche portant l'inscription « Hôtel de Ville ».

L'édifice comprenait une mairie et deux écoles, chaque partie étant indépendante des autres. Le sous-sol des écoles, de niveau avec les cours, accueillait un préau couvert, une cave et un débarras. Les classes sont de niveau avec la rue. Elles sont exposées est et ouest et sont éclairées par deux grandes baies à arc segmentaire. On y accède par des terrasses, à l'extrémité desquelles sont établis les escaliers d'accès aux cours et aux préaux. La porte d'entrée de chaque classe conduisait à une pièce servant à la fois de dépôt de paniers et de vestibule pour l'escalier d'accès aux logements de l'instituteur et de l'institutrice, installés à l'étage.

Les locaux de la mairie, séparés des écoles, étaient installés au rez-de-chaussée le long de la rue. Ils comprenaient la salle du conseil, le cabinet du percepteur et le secrétariat.

ILLUSTRATIONS



Illustration 1. Vue générale, Karyn Orengo, 2014.



Illustration 2. Façade principale, Karyn Orengo, 2014.



Illustration 3. Elévation latérale nord-ouest, Karyn Orengo, 2014.

Karyn Orengo / SMPPV-PAH / novembre 2015



Illustration 4. Elévation latérale sud-est, Karyn Orengo, 2014.



Illustration 5. Façade principale, cartouche, Karyn Orengo, 2014.



Illustration 6. Façade principale, porte d'entrée gauche, Karyn Orengo, 2014.

Karyn Orengo / SMPPV-PAH / novembre 2015



Illustration 7. Façade principale, porte d'entrée gauche, clé ornée du monogramme RF, Karyn Orengo, 2014.



Illustration 8. Façade principale, porte d'accès à l'école des garçons, Karyn Orengo, 2014.



Illustration 9. Façade principale, porte d'accès à l'école des garçons, détail, Karyn Orengo, 2014.



Illustration 10. Façade principale, porte d'accès à l'école des filles, Karyn Orengo, 2014.



Illustration 11. Façade principale, porte d'accès à l'école des filles, détail, Karyn Orengo, 2014.



Illustration 12. Ecole des garçons, cour et préau, Karyn Orengo, 2014.

Karyn Orengo / SMPPV-PAH / novembre 2015



Illustration 13. Ecole des filles, cour et préau, Karyn Orengo, 2014.

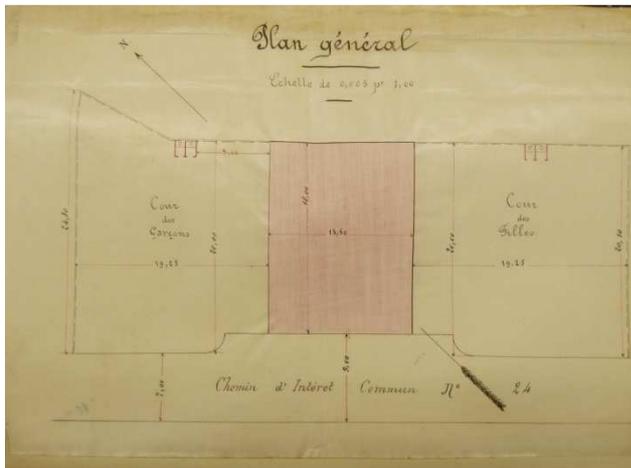


Illustration 14. Projet de construction d'une maison d'école avec mairie, plan général, Angeli (conducteur des Ponts et Chaussées).

Papier entoilé, dessin à l'encre et rehauts de couleur, 22 x 30,5 cm, 20 décembre 1880.

Archives Départementales du Var, 2 Op 76, article 2.



Illustration 15. Projet de construction d'une maison d'école avec mairie, façade principale, Angeli (conducteur des Ponts et Chaussées).

Papier entoilé, dessin à l'encre et rehauts de couleur, 22 x 30,5 cm, 20 décembre 1880.

Archives Départementales du Var, 2 Op 76, article 2.

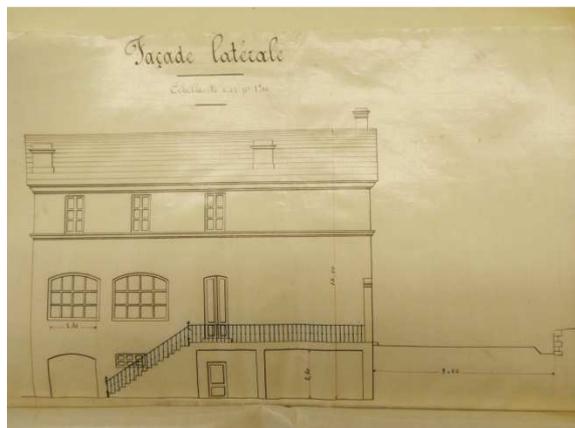


Illustration 16. Projet de construction d'une maison d'école avec mairie, façade latérale, Angeli (conducteur des Ponts et Chaussées).

Papier entoilé, dessin à l'encre et rehauts de couleur, 22 x 30,5 cm, 20 décembre 1880.

Archives Départementales du Var, 2 Op 76, article 2.

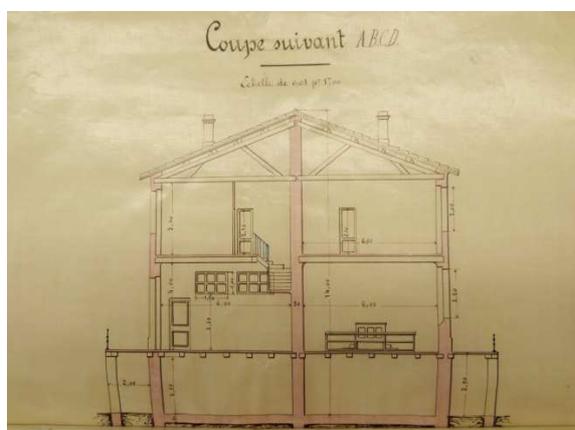


Illustration 17. Projet de construction d'une maison d'école avec mairie, coupe suivant ABCD, Angeli (conducteur des Ponts et Chaussées).

Papier entoilé, dessin à l'encre et rehauts de couleur, 22 x 30,5 cm, 20 décembre 1880.

Archives Départementales du Var, 2 Op 76, article 2.

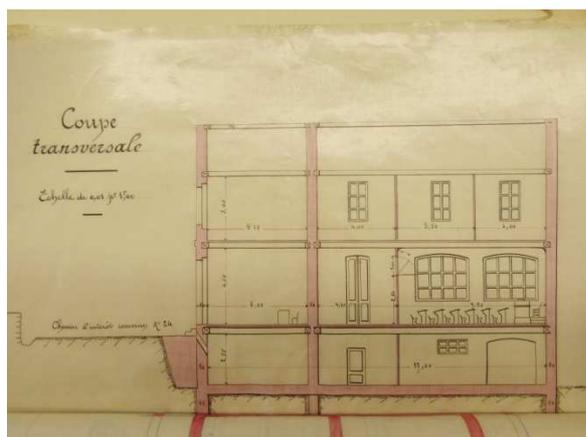


Illustration 18. Projet de construction d'une maison d'école avec mairie, coupe transversale, Angeli (conducteur des Ponts et Chaussées).

Papier entoilé, dessin à l'encre et rehauts de couleur, 22 x 30,5 cm, 20 décembre 1880.

Archives Départementales du Var, 2 Op 76, article 2.

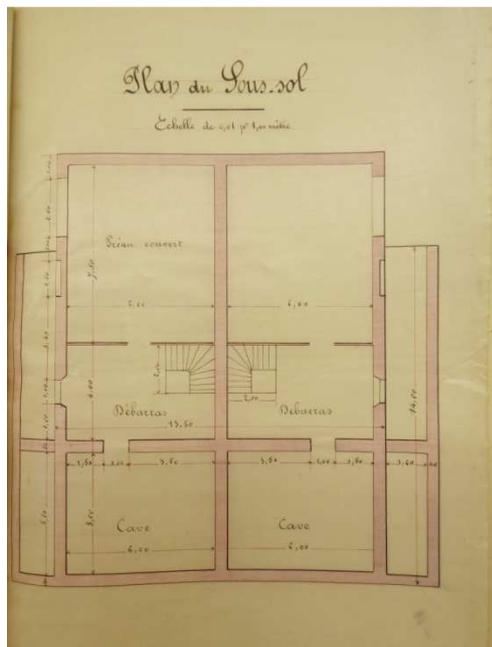


Illustration 19. Projet de construction d'une maison d'école avec mairie, plan du sous-sol, Angeli (conducteur des Ponts et Chaussées).

Papier entoilé, dessin à l'encre et rehauts de couleur, 22 x 30,5 cm, 20 décembre 1880.

Archives Départementales du Var, 2 Op 76, article 2.

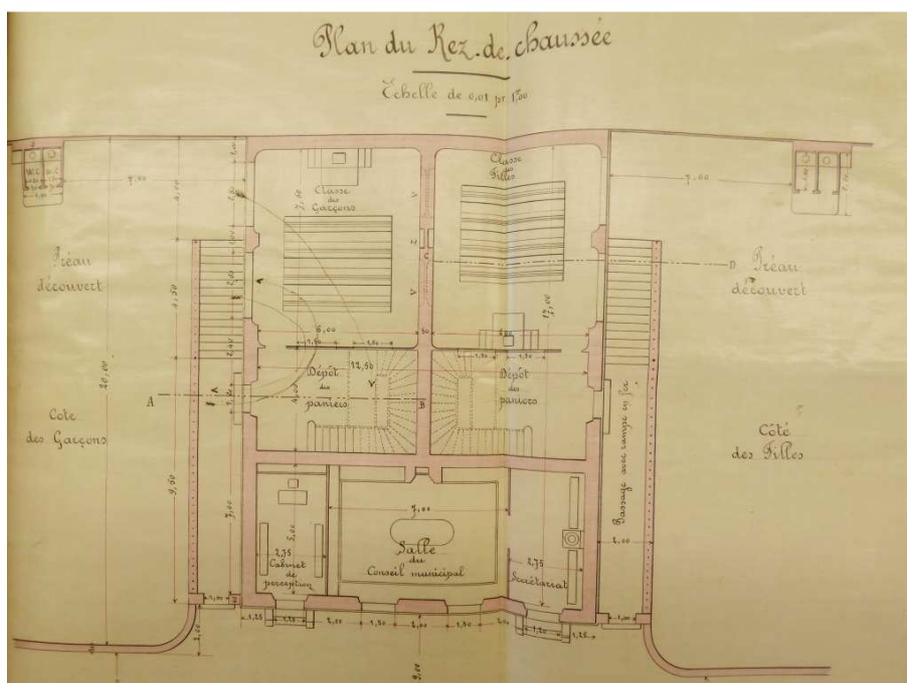


Illustration 20. Projet de construction d'une maison d'école avec mairie, plan du rez-de-chaussée, Angeli (conducteur des Ponts et Chaussées).

Papier entoilé, dessin à l'encre et rehauts de couleur, 22 x 30,5 cm, 20 décembre 1880.

Archives Départementales du Var, 2 Op 76, article 2.

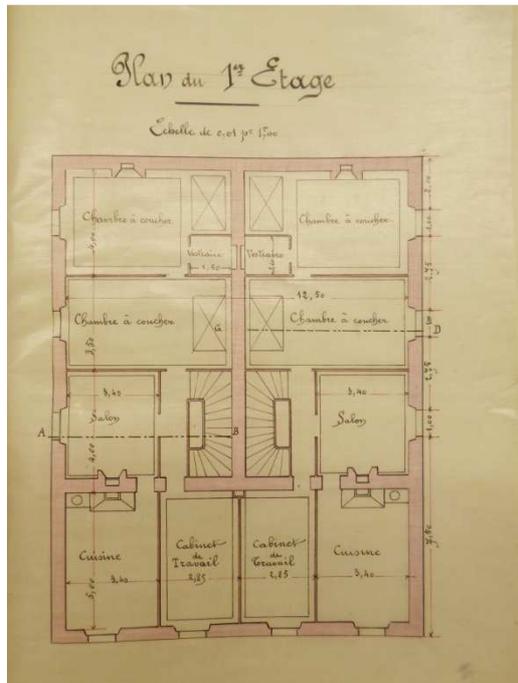


Illustration 21. Projet de construction d'une maison d'école avec mairie, plan du 1^{er} étage, Angeli (conducteur des Ponts et Chaussées).
 Papier entoilé, dessin à l'encre et rehauts de couleur, 22 x 30,5 cm, 20 décembre 1880.
 Archives Départementales du Var, 2 Op 76, article 2.

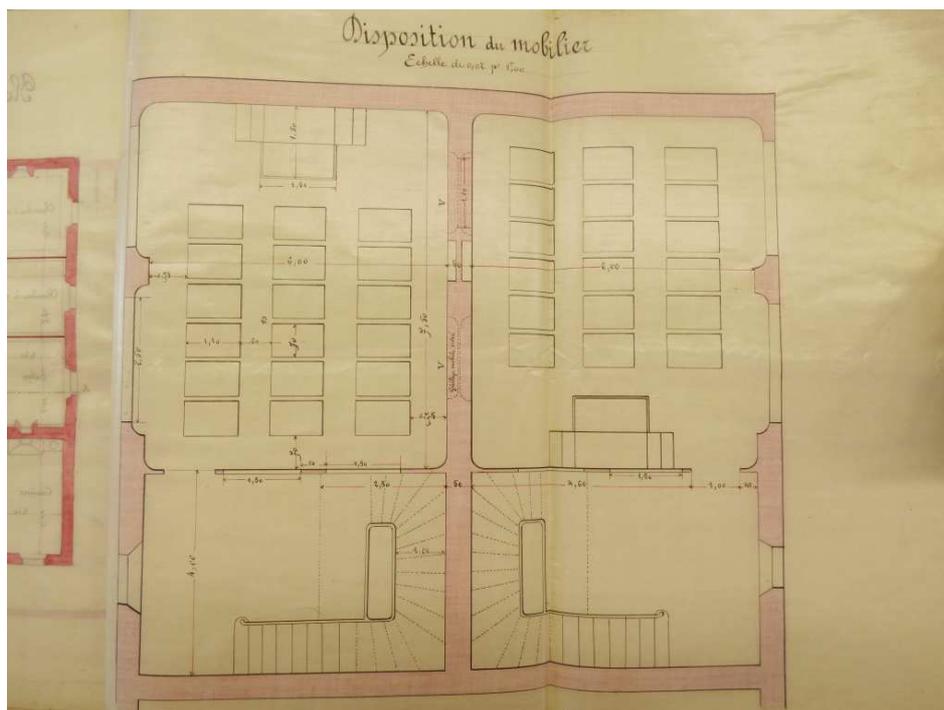


Illustration 22. Projet de construction d'une maison d'école avec mairie, disposition du mobilier, Angeli (conducteur des Ponts et Chaussées).
 Papier entoilé, dessin à l'encre et rehauts de couleur, 22 x 40 cm, 20 décembre 1880.
 Archives Départementales du Var, 2 Op 76, article 2.

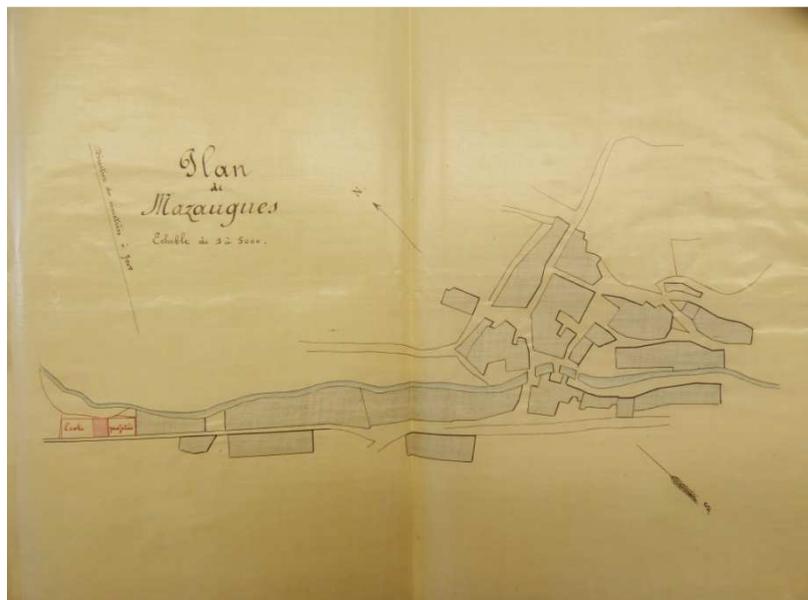


Illustration 23. Projet de construction d'une maison d'école avec mairie, plan de Mazaugues, Angeli (conducteur des Ponts et Chaussées).

Papier entoilé, dessin à l'encre et rehauts de couleur, 22 x 40 cm, 20 décembre 1880.

Archives Départementales du Var, 2 Op 76, article 2.

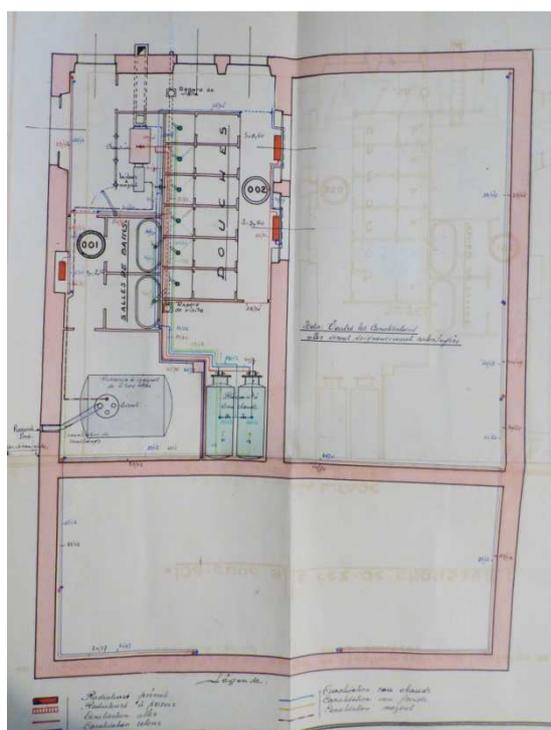


Illustration 24. Installation de chauffage central et de bains-douches dans l'école, Maison L. Fage.

Papier, dessin à l'encre et rehauts de couleur, 1938.

Archives communales, 1M8.

SOURCES

Archives départementales du Var

- 2 Op 76 article 2

Les Archives Départementales du Var conservent sous la cote 2Op76/2 un dossier comportant diverses pièces relatives à la construction de la mairie-école :

- délibération du conseil municipal du 16 février 1879, construction d'une maison d'école ;
- délibération du conseil municipal du 16 novembre 1879, construction d'un groupe scolaire ;
- délibération du conseil municipal du 25 décembre 1880, approbation des plans et devis de la maison d'école ;
- approbation préfectorale des plans et devis de la mairie-école, 24 mars 1882 ;
- dessins, Angeli, papier entoilé, dessin à l'encre et rehauts de couleurs, 22 x 30,5 cm et 22 x 35 cm et 22 x 40 cm, 20 décembre 1880 ;
- devis descriptif, Angeli, 20 décembre 1880 ;
- délibération du 5 mars 1882, vote de 2200 francs pour la construction d'un groupe scolaire ;
- lettre de l'inspecteur primaire à l'inspecteur d'académie, 24 février 1881 ;
- lettre au sous-préfet de Brignoles, 7 janvier 1882 ;
- autorisation préfectorale pour l'acquisition du terrain, 6 janvier 1882 ;
- plan de la propriété Aurran, 1er octobre 1880, 29 x 62,5 cm ;
- procès-verbal de l'enquête relative à l'acquisition du terrain, 24 octobre 1880 ;

- lettre du sous-préfet au préfet relative aux deux adjudications, 28 juin 1882 ;
- convention entre le maire et l'entrepreneur maçon Simon Durbec, 21 mai 1882 ;
- délibération du conseil municipal, 30 septembre 1883.

- **E dépôt 6, 119 (4M1)**

Les archives communales ont été déposées en partie aux Archives départementales du Var sous la cote E dépôt 22. Le dossier 119 (anciennement 4M1) contient des pièces concernant les locaux scolaires de la commune de l'an 3 à 1890.

Location de locaux an 3 – 1878

- Circulaire, 9 nivôse an 3 de la République, l'administration du district de Maximin à la municipalité de Mazaugues : « Les écoles primaires, citoyens, doivent être en activité le quinze du courant dans toute l'étendue du district, immédiatement après l'examen et élection qui seront faits par le jury d'instruction, des instituteurs et institutrices. L'art. 5 du chap. 1 de la loi du (?) dernier veut que les ci-devant presbytères non vendus au profit de la république soient mis à disposition des municipalités pour servir tant au logement des instituteurs qu'à recevoir les élèves pendant la durée des leçons » ;
- en 1865, la commune loue la maison de M. Louis Guérin, berger ;
- 1878-1880 : la commune renouvelle le bail de la maison de M. Lombard, située quartier de la Planque (rez-de-chaussée et un étage).

Projet de remplacement de l'école mixte par une école de filles et de garçons (1871-1873).

- délibération du conseil municipal du 15 février 1871. La direction de l'école mixte est confiée à une institutrice, les garçons arrivés à l'âge apte à recevoir l'instruction ne peuvent être reçus en classe. Le conseil municipal

demande que soit nommé un instituteur qui occupera également les fonctions de secrétaire de mairie ;

- réponse du sous-préfet, le 7 mars 1871, la demande a été refusée contre l'avis du sous-préfet. « Les fonctionnaires de l'université dans le département du Var, ayant toujours donné de très grandes marques de cervilisme au gouvernement du ci-devant empereur, il est point surprenant qu'ils soient peu empressés de satisfaire aux demandes, mêmes les plus légitimes, des autorités républicaines. » ;
- délibération du conseil départemental de l'Instruction publique du 23 août 1873. La commune est autorisée à remplacer son école mixte dirigée par un instituteur par une école spéciale de filles et une école spéciale de garçons ;

Projet de construction d'un hôtel de ville et d'une maison d'école.

- Délibération du conseil municipal du 15 mai 1857, construction d'un hôtel de ville et d'une maison d'école ;
- délibération du conseil municipal du 8 septembre 1863, vote de la construction d'un hôtel de ville et d'une maison d'école. Refus de M. de Castellane de continuer à laisser à la disposition de la commune sa maison où l'école mixte est installée depuis plusieurs années ;
- lettre du sous-préfet au maire, 3 novembre 1863 : il adopte l'avis de la commune portant sur la construction d'une maison d'école mais l'enjoint à trouver un local en attendant,
- tableau parcellaire des terrains à acquérir, Daniel, 21 juillet 1864,
- délibération du 10 février 1878, construction d'une maison d'école. L'école est toujours en location ;
- délibération du conseil municipal du 26 mai 1878, demande en expropriation du jardin du sieur Ragou ;
- projet de maison d'école, Reybaud, 20 octobre 1878 : plan général, papier, dessin à la plume et aquarelle, 29,5 x 19,5cm ; 2e étage et façade principale, crayon, encre et aquarelle, 29,5 x 19,5cm ;
- construction d'un groupe scolaire et d'une mairie, Reybaud, 1er mars 1879, papier entoilé, 62 x 46,5 cm ;
- devis des travaux à exécuter pour la construction d'un groupe scolaire et d'une mairie à Mazaugues, Reybaud, 9 janvier 1879 ;

Karyn Orengo / SMPPV-PAH / novembre 2015



- devis supplémentaire des travaux nécessités par l'achat de l'emplacement Aurran à Mazaugues ;
- plan de la propriété Ragou à Mazaugues, papier, dessin à l'encre et aquarelle, 84 x 30 cm ;
- projet d'une maison d'école avec mairie, Reybaud, papier entoilé, dessin à l'encre et aquarelles, 59 x 49 cm, 3 novembre 1879 ;
- plan de la propriété Aurran, Angeli, papier, dessin à l'encre et aquarelle, 83,5 x 29,5, 1er octobre 1880 ;
- délibération du conseil municipal du 3 octobre 1880. Modification du choix de l'emplacement du terrain destiné à la construction d'une maison d'école ;
- délibération du conseil municipal du 24 octobre 1880 sur le résultat de l'enquête relative à l'acquisition du terrain Aurran. Ce changement de terrain nécessite la construction d'un sous-sol ;
- rapport supplémentaire, Angeli, 26 août 1881 ;
- lettre de l'Inspecteur primaire au maire, 23 février 1884, les travaux des locaux scolaires ne sont pas achevés alors que la mairie est entièrement terminée et dans des conditions exceptionnelles ;
- lettre du Maire au Sous-Préfet, 25 février 1884, le Maire juge inacceptable l'attitude de l'Inspecteur primaire et refuse désormais de traiter directement avec lui ;
- décompte définitif des travaux adressé à la mairie le 28 avril 1890.

- **E dépôt 6, 147**

Le dossier 147 comporte des pièces relatives au mobilier scolaire :

- lettre du sous-préfet au maire, 22 avril 1864. Rapport de l'inspecteur d'académie a mis en lumière l'absence de la cloison devant séparée les deux sexes dans l'école mixte de Mazaugues. « Cette situation est non

seulement anormale, mais elle peut donner lieu, dans certains cas, à des dangers sérieux pour les mœurs » ;

- inventaire du mobilier scolaire pris en charge par M. Gibelin, instituteur public à Mazaugues, 15 octobre 1879 ;
- inventaire du mobilier scolaire pris en charge par Mlle Blanc Eugénie, institutrice publique à Mazaugues, 1er octobre 1878 ;
- inventaire du mobilier scolaire, 16 janvier 1882 ;
- inventaire du mobilier scolaire, 30 septembre 1888.

Archives communales de Mazaugues

La commune a conservé ses registres de délibérations ainsi que les archives du 20^e siècle.

- 1M8

Le dossier 1M8 se rapporte à la construction de lavoirs, douches et WC communaux. Plusieurs pièces concernent l'aménagement de bains-douches par la Maison L. Fage au sous-sol de l'école (1937-1938).

- délibération du conseil municipal du 23 avril 1937 ;
- rapport de l'architecte, 1937 ;
- plan, Draperi, 1937 ;
- devis descriptif des travaux, Draperi, 1937 ;
- installation de chauffage central et de bains-douches dans l'école, devis descriptif, 1938 ;
- plans, 1938 ;
- rapport de l'architecte, 1938 ;
- arrêté du maire en date du 29 août 1938 : règlement des bains-douches municipaux ;
- délibération du conseil municipal du 11 février 1938 ;
- réception des travaux, 1939.